

NOTE D'INFORMATION DES PORTEURS DE PARTS DU FCP « NEO PERSPECTIVES » Part C - FR0014000VA0

Paris, le 20 octobre 2022

Madame, Monsieur,

Vous êtes porteurs de parts du Fonds Commun de Placement (FCP) « NEO PERSPECTIVES » et nous vous remercions de la confiance que vous nous accordez.

Nous vous prions de bien vouloir trouver, ci-dessous, le détail de la prochaine opération relative à ce FCP dont nous assurons la gestion.

Quels changements vont intervenir sur votre fonds NEO PERSPECTIVES ?

Auris Gestion a pris la décision de procéder à la modification suivante concernant votre FCP :

- **Actions de toutes tailles de capitalisation, de toutes zones géographiques et de tous secteurs** : réduction de l'exposition minimale de 30% à 20% de l'actif net.

Le détail de ces modifications est présenté ci-dessous dans la rubrique « Quelles sont les principales différences entre le fonds dont vous détenez des parts actuellement et le futur fonds ? »

Quand ces opérations interviendront-elles ?

L'ensemble de ces modifications entrera en vigueur le 25 octobre 2022, de manière automatique et sans aucune démarche de votre part.

Quel est l'impact de ces modifications sur le profil de rendement/risque de votre investissement ?

Modification du profil rendement/risque : OUI

Augmentation du profil rendement/risque : NON

Augmentation des frais : NON

Le profil de risque de votre FCP est légèrement modifié à la baisse dans le cas où la borne basse de l'exposition actions est atteinte (20% minimum). Cette baisse vise à limiter le risque actions auquel le FCP peut être exposé, notamment dans les phases baissières.

Quel est l'impact de cette ou ces opérations sur votre fiscalité ?

Compte tenu de la nature de l'opération, il n'y a pas d'impact fiscal particulier.

Quelles sont les principales différences entre le fonds dont vous détenez des parts actuellement et le futur fonds ?

Voici le détail des modifications apportées à votre investissement :

	Avant	Après
Stratégie d'investissement - Exposition Actions	<ul style="list-style-type: none">○ Actions de toute taille de capitalisation, de toutes zones géographiques et de tous secteurs : de 30 à 80% de l'actif net, avec toutefois une limite de 30% sur les actions de petite capitalisation boursière (à savoir inférieure à 2 milliards d'euros).	<ul style="list-style-type: none">○ Actions de toute taille de capitalisation, de toutes zones géographiques et de tous secteurs : de 20 à 80% de l'actif net, avec toutefois une limite de 30% sur les actions de petite capitalisation boursière (à savoir inférieure à 2 milliards d'euros).

Ces changements ne sont pas soumis à agrément de l'Autorité des marchés financiers (AMF).

Éléments clés à ne pas oublier pour l'investisseur

Ces opérations interviendront de manière automatique sans aucune démarche de votre part. Si toutefois elles n'étaient pas conformes à vos souhaits, vous pouvez obtenir, conformément au prospectus, sans frais, le rachat de vos parts.

Nous attirons votre attention sur la nécessité et l'importance de prendre connaissance du Document d'Information Clé pour l'Investisseur (DICI) relatif au FCP NEO Perspectives, dont un exemplaire vous sera remis sur simple demande adressée au siège social d'AURIS GESTION.

Par ailleurs, nous vous invitons à prendre régulièrement contact avec votre conseiller afin de vous permettre d'apprécier l'opportunité de vos placements.

Nous vous invitons à consulter le site internet de la société de gestion <https://www.aurisgestion.com/>.

En l'absence d'avis sur cette opération, nous vous invitons à prendre contact avec votre conseiller ou distributeur.

Nous restons à votre disposition pour toute information complémentaire et vous prions d'agréer, Madame, Monsieur, l'expression de notre considération distinguée.

Nous vous prions d'agréer, Madame, Monsieur, l'expression de notre considération distinguée.



Sébastien GRASSET
Membre du Directoire
Directeur de l'Asset Management